

L'Abette de la Nouvelle-Orléans... PUBLISHED BY THE NEW ORLEANS... 323 rue de la Canale...

POUR LES PETITES ANNONCES DE DEMANDES, VENTES, LOCATIONS, ETC. ON SE SOLDENT AU PRIX REDUIT DE 50 CENTS LA LIGNE, POUR UNE AUTRE...

TEMPERATURE

De 28 juin 1912. Thermomètre de E. Claudel, Ophticien, Successeur de E. & L. Claudel, 918 rue Canal, N.-O., Lne. Fahrenheit Centigrade...

L'ABELLE DE DEMAIN. SOMMAIRE.

Les Pieds Rouges. La Bombe. Les Vieux des Minories. Le Revolver. Confidences. Cuisine. Près du bonheur, feuilleton du dimanche. Mondanités, Chiffons. L'actualité, etc., etc.

L'INSOLUBLE QUESTION.

La question guelfe vient de se réveiller. La mort tragique du prince héritier de Brunswick dans un accident d'automobile tué dans un accident d'automobile tué dans un accident d'automobile...

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

La Prusse, en effet, craint que la présence d'un prince guelfe sur le trône de Brunswick ne donne à l'agitation guelfe en Hanovre une impulsion nouvelle et redoutable. Ces craintes apparaissent vainnes à l'observateur impartial. Le mouvement guelfe n'est pas dirigé contre la Prusse seulement. C'est à l'empire lui-même, garant du territoire des Etats confédérés, que les guelfes s'en prennent. En devenant duc de Brunswick et Lunebourg, le duc de Cumberland devrait reconnaître et reconnaître, en effet, non seulement l'annexion de la Hanovre, mais la constitution fédérale dans son ensemble. Par là, il plaquerait ses loyaux sujets de la Hanovre dans la position la plus fautive. Fidèles au duc de Cumberland, ils deviendraient félons au duc de Brunswick.

En 1884, le duc Guillaume de Brunswick étant mort sans héritiers directs, le duc de Cumberland devait être appelé au trône de Brunswick. Cependant, le Conseil fédéral, sous la pression de Bismarck, décida qu'un prince qui se trouvait officiellement en guerre avec un prince confédéré (le roi de Prusse) et qui émettait des prétentions sur le territoire d'un Etat confédéré (la Hanovre) ne pouvait être admis dans le concert des princes confédérés. C'est une conception très discutée au point de vue du droit public allemand, car les droits et les pouvoirs des princes ne découlent ni de la constitution, ni du Conseil fédéral. Mais on était bien décidé à ne pas s'arrêter à des arguties juridiques, et le duc de Cumberland ayant refusé de renoncer à ses prétentions, une régence fut proclamée en Brunswick.

En 1906, à la mort du régent, le duc de Cumberland offrit, par lettre autographe, au roi de Prusse, de renoncer, lui et son fils aîné le prince George-Guillaume, à toute prétention sur le Brunswick tandis que son fils cadet, le prince Ernest-Auguste, serait proclamé duc de Brunswick et renoncerait à ses prétentions sur la Hanovre. Le Conseil fédéral refusa cette offre et déclara qu'aucun membre de la famille de Cumberland n'était apte à régner en Brunswick aussi longtemps que tous les membres de la maison n'auraient pas renoncé à leurs prétentions sur la Hanovre. Depuis lors, toutes les relations entre Potsdam et Gmunden, où habite le duc de Cumberland, étaient rompues, jusqu'à ce que la mort tragique du prince George-Guillaume vint les rétablir.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

La Prusse, en effet, craint que la présence d'un prince guelfe sur le trône de Brunswick ne donne à l'agitation guelfe en Hanovre une impulsion nouvelle et redoutable. Ces craintes apparaissent vainnes à l'observateur impartial. Le mouvement guelfe n'est pas dirigé contre la Prusse seulement. C'est à l'empire lui-même, garant du territoire des Etats confédérés, que les guelfes s'en prennent. En devenant duc de Brunswick et Lunebourg, le duc de Cumberland devrait reconnaître et reconnaître, en effet, non seulement l'annexion de la Hanovre, mais la constitution fédérale dans son ensemble. Par là, il plaquerait ses loyaux sujets de la Hanovre dans la position la plus fautive. Fidèles au duc de Cumberland, ils deviendraient félons au duc de Brunswick.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

Il y avait beaucoup de Portugais et de curieux. Une dizaine de discours ont été prononcés, parmi lesquels un discours de M. Jean Richepin, qui a revendiqué pour Paris l'honneur d'adopter Camoens à cause de son génie, de la noblesse de sa vie et parce que le Portugal fut à un moment de l'histoire le champion de la civilisation latine. Des vers de M. René Ghil ont été lus. En voici un échantillon: Camoens: O toi, des hommes et du destin persécuté... Mais, eût-il été, trop divin, Si, pour dorer de rêve le malin... De ta lèvre envieuse, hélas, d'un trop divin Baiser, l'aventure et sa proue en Ne t'avaient vers mes Indes poussé — ou l'on aime Qui aime! O'était une jeune Javanaise qui récitait ces vers. Le public s'est dit: — Ah! bien... c'est du javanais. Pourquoi cette jeune Javanaise? C'est pour rappeler le fidèle esclave de Java, Antonio, qui fut si dévoué à son maître. Se rappelle-t-on un peu les aventures de l'auteur des "Lusiades"? Né à Lisbonne en 1824, d'une famille de gentilshommes pauvres, il fit ses études à l'Université de Coimbra où il apprit la philosophie, les langues mortes, le français, l'espagnol, l'italien et même le portugais. A dix huit ans, le jeune homme fut admis à la Cour de Lisbonne où il passa huit ans, dans de bas emplois. Mais il s'était épris d'une dame du palais, Dona Catharina de Azeite; il ne put pas cacher son amour, écrivit des sonnets enflammés; en ce temps, la sévérité des mœurs était si grande en Portugal, que quiconque pénétrait la nuit dans les boudoirs du palais était décapité. Cette intrigue fut un scandale qui fit exiler le jeune poète à Santarem. Il revint, fut exilé de nouveau et obtint de faire partie comme simple soldat de l'expédition que le Portugal envoyait au Maroc. Dans cette expédition, Camoens montra la plus grande bravoure; il perdit l'œil droit d'un coup de feu, et gagna l'amitié du chef des troupes portugaises, Don Alphonse de Noronha, avec lequel il revint à Lisbonne. Là, nouvelle aventure: dans une querelle où il prit le parti de deux de ses amis attaqués, il blessa un serviteur du Roi et fut mis en prison. Las de la mauvaise fortune qui, dans son pays, s'attachait à lui, Camoens s'engagea pour les

Indes, dont son protecteur Don Alphonse de Noronha était gouverneur. Il débarqua à Goa, en 1583, fit partie de l'expédition de Cochim, et l'année suivante, de l'expédition de Malabar de Bab-el-Mandeb. Il y avait, comme on pense, bien des irrégularités et bien des abus dans l'administration des Indes. Camoens ne put se tenir de publier un satire qui le fit exiler aux îles Moluques. Plus tard il obtint une assez bonne place à Macao. C'est là qu'il composa ses "Lusiades", histoire poétisée du Portugal, épopée du grand voyage aux Indes de Vasco de Gama. L'épique du géant Adamastor, gardien du cap des Tempêtes est célèbre dans toutes les langues. Diagracois, ayant perdu sa place, Camoens s'était embarqué pour rentrer à Goa. Le vaisseau fit naufrage près des côtes cambogiennes. Camoens se sauva à la paga perdant tout sauf le manuscrit de son poème, qu'il écrivit d'une main hors de l'eau, vers la légende, pendant qu'il nageait de l'autre. A Goa, le malheureux homme de génie eut encore maintes mésaventures; en 1593, accompagné du fidèle esclave javanais Antonio, il regagna le Portugal. Son poème imprimé obtint un succès très vif et lui valut la protection du jeune roi Dom Sébastien. Mais ce Roi aimait les lettres trouva la mort dans son expédition du Maroc; la misère du poète devint affreuse. On dit que le dévoué Antonio allait mendier pour lui le soir dans les rues et que Camoens mourut à l'hôpital. Lui et Cervantes sont deux exemples du don fatal qu'exalte la poésie et de l'amertume du laurier. (Après tout, leur vie déplorable fut peut-être pleine d'intérêt, et même charmante à ses heures, au moins l'imagination doit rendre dans leurs taudis et où les personnages de leurs livres venaient à leur tour.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

Il y avait beaucoup de Portugais et de curieux. Une dizaine de discours ont été prononcés, parmi lesquels un discours de M. Jean Richepin, qui a revendiqué pour Paris l'honneur d'adopter Camoens à cause de son génie, de la noblesse de sa vie et parce que le Portugal fut à un moment de l'histoire le champion de la civilisation latine. Des vers de M. René Ghil ont été lus. En voici un échantillon: Camoens: O toi, des hommes et du destin persécuté... Mais, eût-il été, trop divin, Si, pour dorer de rêve le malin... De ta lèvre envieuse, hélas, d'un trop divin Baiser, l'aventure et sa proue en Ne t'avaient vers mes Indes poussé — ou l'on aime Qui aime! O'était une jeune Javanaise qui récitait ces vers. Le public s'est dit: — Ah! bien... c'est du javanais. Pourquoi cette jeune Javanaise? C'est pour rappeler le fidèle esclave de Java, Antonio, qui fut si dévoué à son maître. Se rappelle-t-on un peu les aventures de l'auteur des "Lusiades"? Né à Lisbonne en 1824, d'une famille de gentilshommes pauvres, il fit ses études à l'Université de Coimbra où il apprit la philosophie, les langues mortes, le français, l'espagnol, l'italien et même le portugais. A dix huit ans, le jeune homme fut admis à la Cour de Lisbonne où il passa huit ans, dans de bas emplois. Mais il s'était épris d'une dame du palais, Dona Catharina de Azeite; il ne put pas cacher son amour, écrivit des sonnets enflammés; en ce temps, la sévérité des mœurs était si grande en Portugal, que quiconque pénétrait la nuit dans les boudoirs du palais était décapité. Cette intrigue fut un scandale qui fit exiler le jeune poète à Santarem. Il revint, fut exilé de nouveau et obtint de faire partie comme simple soldat de l'expédition que le Portugal envoyait au Maroc. Dans cette expédition, Camoens montra la plus grande bravoure; il perdit l'œil droit d'un coup de feu, et gagna l'amitié du chef des troupes portugaises, Don Alphonse de Noronha, avec lequel il revint à Lisbonne. Là, nouvelle aventure: dans une querelle où il prit le parti de deux de ses amis attaqués, il blessa un serviteur du Roi et fut mis en prison. Las de la mauvaise fortune qui, dans son pays, s'attachait à lui, Camoens s'engagea pour les

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

On voit que la question est fort compliquée. La question de vue juridique, elle est assez claire et on ne trouve pas de justification convaincante du point de vue prussien. La Prusse n'avait pas le droit de faire ce qu'elle a fait en 1866, pas plus qu'elle l'a fait en 1884 et en 1906; mais elle en avait la force et elle l'a encore. Le duc de Cumberland, fort de son bon droit, ne peut moralement y renoncer, d'autant plus qu'il a juré à son père mourant de rester indéfectible. Son fils aîné, qui était officier autrichien, était dans les mêmes sentiments. Certains croient qu'il n'en est pas de même du fils cadet, Ernest-Auguste, qui vient de devenir l'unique héritier du nom. Il est officier bavarois, et comme tel a juré fidélité à l'empereur chef de l'armée. Il a offert en 1906 de renoncer à ses droits sur la Hanovre et n'attendait point que la mort de son père pour monter sur le trône de Brunswick, à moins que la Prusse ne lui fût de quelque nouvelle entente.

LA STATUE DE CAMOENS A PARIS.

Paris 16 juin. Hier a eu lieu, à l'angle du boulevard Descazes et de l'avenue Camoens, l'inauguration du monument élevé au poète portugais. Une pyramide supporte le buste lauré du poète. Une lyre entourée de lauriers la décore.